

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le huit novembre à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 3 novembre 2017

PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - VUILLEMIN M. - LECOMTE C. - CESBRON R. - ENDUIT C. - BATISTA DA CUNHA H.

ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - WILLOCQ A. - DAILLÈRE F.
Procuration de Mme Fanny DAILLÈRE à Mme Christine ENDUIT.

Madame Régine GINGREAU a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2017 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS CM20171108-001
ANNEXE : Statuts modifiés

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Communauté d'Agglomération ;

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétence ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 2017 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL-CC-2017-214 du 24 octobre 2017 modifiant ses statuts

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications statutaires sollicitées par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (Cf. annexe jointe), notamment :

- La prise de la compétence « eau » en tant que compétence dite optionnelle, au 1er janvier 2018 ;
- La réintégration et des ajustements en compétences supplémentaires de certaines thématiques initialement inscrites dans les statuts créant la communauté d'agglomération concernant :
 - o le développement économique
 - o le tourisme
 - o le développement durable - environnement/paysage
 - o les équipements et services communautaires

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération tels que précisés.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Le Conseil Municipal de Boismé, après en avoir délibéré et vote (9 pour, 2 contre et 1 abstention) adopte la modification des statuts de la Communauté d'agglomération tels que précisés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES POUR 2018 CM20171108-002

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, adopte les tarifs suivants pour les locations des salles et diverses prestations à compter du 1^{er} janvier 2018 :

LOCATIONS PROPOSEES	Année 2018
Vin d'honneur salle polyvalente particuliers Boismé	108 €
Vin d'honneur salle polyvalente particuliers Hors commune	172 €

Concours de belote -loto Salle polyvalente Associations Boismé	45 €
Concours de belote -loto Salle polyvalente Associations Extérieures	172 €
Repas familial - banquet (1 journée) Salle polyvalente Part Boismé Salle sans vaisselle	166 €
Repas familial - banquet (1 journée) Salle polyvalente Part hors commune Salle sans vaisselle	245 €
Noces ou banquet (samedi -dimanche) Salle polyvalente sans vaisselle habitants Boismé	268 €
Petite salle en plus habitants de Boismé	36 €
Noces ou banquet (samedi -dimanche) Salle polyvalente sans vaisselle hors commune	428 €
Petite salle en plus hors commune	60 €
Salle polyvalente associations Boismé (repas, soirée dansante...)	112 €
Salle polyvalente associations Extérieures (soirée dansante)	272 €
Location salle de réunion + cuisine pour repas familial	89 €
Vaisselle	40 €
Caution casse Salle polyvalente	357 €
Caution nettoyage Salle polyvalente	200 €
Option Sono Salle polyvalente	25 €
Location 15 tables rondes salle polyvalente	50 €
Location tables rondes salle polyvalente à l'unité	5 € par table
Location Buvette 16 m2 (1 élément) hors associations	25 €
Caution buvette	122 €
Manifestation exceptionnelle salle omnisports Associations de Boismé	126 €
Vin d'Honneur ou pique-nique salle omnisports Habitants de Boismé	63 €
Manifestation exceptionnelle à but non lucratif salle omnisports associations et organismes extérieures	178 €
Location petite salle de la mairie hors associations pour habitants ou entreprises de Boismé par jour	89 €
Location salle de théâtre pour manifestations à but lucratif associations et organismes extérieurs	112 €
Salle de réunion pour vin d'honneur suite sépulture ou messe de huitaine	gratuit

3. **REFUS D'ADMISSION EN NON-VALEUR CM20171108-003**

Certains titres de recettes peuvent se révéler être irrécouvrables, en raison soit de l'insolvabilité du débiteur, soit de la caducité de la créance, soit de la disparition du débiteur ou encore parce que la créance est inférieure au seuil de poursuites.

Monsieur le Receveur Municipal a transmis à la Commune un titre de recette qui ne peut plus être recouvré, et pour lequel il demande l'admission en non-valeur. La décision d'admettre en non-valeur ces produits n'éteint pas la créance de la Commune. Il est demandé d'admettre une non-valeur pour un montant de 7.50 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse l'admission en non-valeur. Un courrier simple sera adressé au débiteur pour lui rappeler l'existence de cette dette.

4. **INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES PLANS D'EAU ET DES HAIES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX CM20171108-004**

Par délibération en date du 15/12/2015, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Dans ce cadre, un groupe d'acteurs locaux doit être constitué à l'échelle de la commune pour suivre la réalisation de l'inventaire communal des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et des haies sur son territoire. Ce groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ, chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire réalisé par le bureau d'étude NCA Environnement, doit être constitué par les représentants des structures et organismes suivants :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)

- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant :
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de pêche,
 - d'une association de protection de la nature,
 - d'une association de randonneurs,
 - de la propriété foncière,
 - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
 - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques)
 - de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides, aux cours d'eau ou aux haies.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- M. Yves MORIN – Maire / Élu référent et représentant élu du syndicat de rivière
- M. Patrice GAUTHIER – Élu
- Mme Régine GINGREAU – Élu
- Mme Catherine LECOMTE- Élu
- M. Julien HAY – Élu
- M. Grégory BONNEAU – Agent de la commune de Boismé
- M. Jean-Pierre LECOMTE – Agriculteur
- M. Eric MOINE – Agriculteur
- M. Eric GINGREAU – Agriculteur
- M. Pierre PUAUT – Représentant(e) d'une association de protection de l'environnement
- M. Pierre BODIN – Représentant(e) d'une association de chasse
- M. Jean BERTHELOT – Représentant(e) d'une association de chasse
- M. René MERCERON – Représentant(e) d'une association de pêche
- M. André GINGREAU – Représentant d'organismes agricoles
- M. André GIRET – Représentant d'organismes agricoles
- M. Jean-Pierre GIRET – Représentant(e) d'une association de randonneurs
- M. Olivier COGNY – Propriétaire foncier
- Un représentant du SAGE
- Un représentant du Service Départemental de l'ONEMA 79

- Un représentant de la DDT 79

5. REFUS D'INSCRIPTION DES 3 NOUVEAUX CHEMINS PROPOSÉS AU P.D.I.P.R CM20171108-005

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de M. le Président du Conseil Départemental, il serait souhaitable que 3 nouveaux chemins de la commune propices à la randonnée non motorisée soient inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Cependant, la commission voirie de la commune donne un avis défavorable au classement des 3 chemins concernés (CR dit de la Ménaudière (2^{ème} partie du CR) qui conduit à la Pinaudière et rejoint la route de Chiché, CR [31] situé à la Jussandière et CR [32] de la salle omnisports au chemin de Corbin).

En effet, le chemin CR dit de la Ménaudière est bitumé et donne accès à une maison d'habitation. Le chemin CR 31 situé à la Jussandière n'est pas la propriété de la commune de Boismé ou seulement pour un côté.

Le dernier chemin CR 32 ne peut pas être classé car il jouxte du terrain appartenant à la commune et son emplacement peut être amené à évoluer dans l'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, refuse l'inscription au PDIPR des 3 chemins proposés par le Conseil Départemental et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

6. DEVIS POUR ELAGAGE ET BROUAGE DES FOSSES CM20171108-006

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente les trois devis reçus pour les travaux d'élagage et de broyage des fossés. Il s'agit des devis suivants :

- TEMPEREAU SARL 10 153.00 € HT
- DUDOIT Nicolas SARL 9 562.00 € HT
- BAUDOUIN SARL 11 289.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, choisit la SARL TEMPEREAU pour un montant de 10 153.00 € HT soit 12 183.60 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

7. DEVIS ABATTAGE DES ARBRES CM20171108-007

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente le devis reçu pour l'abattage de plusieurs chênes situés notamment allée des acacias, dans le Parc et dans la cour de l'école.

Le devis proposé pour un montant de 1050 € HT par l'entreprise Arbre ambulant de Nicolas FAVREAU comprend :

- l'abattage des 6 chênes dangereux dans le Parc
- la taille de réduction en hauteur de 3 chênes par suppression des parties mortes en tête
- l'abattage par démontage du chêne mort dans la cour de l'école
- l'abattage par démontage du chêne mort allée des acacias

Le débitage et l'évacuation ne sont pas compris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte ce devis pour la somme de 1050 € HT soit 1260 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour la mise en application de cette décision.

8. AVENANT N°1 POUR REACTUALISATION DE PRIX DU MARCHÉ DU CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE, CANTINE, SALLE DE REUNION ET SALLE DE MUSIQUE CM20171108-008

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, explique que depuis la signature du marché concernant le chauffage réversible/climatisation de la salle polyvalente, cantine, salle de réunion et salle de musique, les matières premières ont augmentées.

Un devis a donc été remis par la SARL AUGER pour un montant de 951.58 € HT ce qui correspond à 2.35 % d'augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité approuve ce devis correspondant à un avenant n°1 pour réactualisation de prix pour un montant de 951.58 € HT. Le marché pour le chauffage est donc désormais d'un montant de 41 444.35 € HT soit 49 733.22 € TTC.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour la mise en application de cette décision.

9. GRATUITÉ DU REPAS DE NOËL DE LA CANTINE CM20171108-009

Monsieur le Maire explique que le cuisinier de la cantine organise en collaboration avec les enseignantes de l'école de Boismé une animation le matin du vendredi 22 décembre 2017. En effet, les enfants contribueront à préparer des toasts pour leur repas de Noël servi ce même jour.

Afin que tous les enfants puissent déguster les toasts préparés en commun, il est proposé que le repas de Noël de la cantine soit gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide que le repas de Noël de la cantine de Boismé sera gratuit pour tous les enfants scolarisés à l'école de Boismé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

10. CHANGEMENT FOURNEAU CUISINE SALLE POLYVALENTE CM20171108-010

Monsieur le Maire explique que le fourneau à gaz de la cuisine de la salle polyvalente doit être changé pour des raisons de sécurité.

Ouest Occasion a proposé plusieurs modèles :

- deux occasions pour respectivement 1 100 € HT et 1 780 € HT
- un neuf pour 2 400 € HT avec 30 € pour livraison et installation.

SDJ Froid propose un neuf pour 3650 € HT avec 450 € pour la livraison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, choisit le fourneau neuf proposé par Ouest Occasion pour un prix de 2 400 € HT + 30 € de livraison sous réserve d'adéquation technique et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

1. **Broyeur d'accotement** : il a absorbé deux plaques de fontes. Le rotor est abîmé. Devis a été demandé à la SEMAT pour un rééquilibrage du rotor. D'autres devis seront demandés. Des renseignements seront demandés à l'assurance de la commune pour savoir si c'est pris en charge.
2. **Mur derrière la mairie** : un devis a été demandé auprès de Préfa Bressuire. Un devis béton sera également fait.
3. **REMBOURSEMENT REMISE EN ETAT DU PARQUET DE LA SALLE POLYVALENTE SUITE LOCATION DU 28 OCTOBRE 2017 CM20171108-011**

Monsieur le Maire explique que la salle polyvalente a été louée par un particulier le samedi 28 octobre 2017. Lors de l'état des lieux de sortie, il a été constaté que le parquet était taché par du vin rouge sur une surface très importante. Les agents techniques ont dû poncer le parquet puis le recirer.

Les agents ont passé 13 heures et ont utilisé 1 galette de ponçage et 5 litres de cire.

Le coût est donc le suivant : (13 heures de travail x 25 €) + 20 € pour la galette de ponçage + 50 € de cire soit un total de 395 €.

Il est proposé de facturer le coût de la remise en état à la personne qui a loué la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de facturer le prix de la remise en état du parquet de la salle polyvalente pour un montant de 395 € au particulier qui a loué la salle polyvalente le 28 octobre 2017 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ECOQUARTIER CM20171108-012

Monsieur le Maire explique que le règlement de l'écoquartier du lac impose 25 % pour les façades des maisons situées sur les parcelles du bas face au Plan d'eau et que cela un surcoût de 5000 à 7000 € ce qui n'intéresse pas forcément les acheteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de modifier le règlement comme suit :

- Article 1AU11.6 : les élévations devront être en enduit taloché ou gratté (blanc interdit), en acier, en zinc quartz, en bois ou en panneaux pans (type Glasal, Prodéma, Trespa, etc.) pour l'ensemble des lots.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

5. **Club-House** : tentative de vol avec effraction lundi 6 novembre vers 21 h 45.
6. **Banda de Boismé** : Invitation à l'Assemblée générale de la Musique le vendredi 17 novembre à 20 h30.
7. **ADOTEAM** : Invitation vendredi 10 novembre à 20h30.
8. **Transport solidaire** : se met en place à partir du 1^{er} décembre 2017.
9. **Cérémonie du 11 Novembre** : Il faut prévoir la gerbe. Le rendez-vous est fixé à 11h30 sur la place de la Liberté.

Séance levée à 23 h 25 min

SIGNATURES

*Le Maire,
Yves MORIN*

*La Secrétaire,
Régine GINGREAU*

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Absent excusé</i> <i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Procuration à</i> <i>Mme Christine ENDUIT</i> <i>Absent excusée</i> <i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>

<i>Absente excusée</i>		
------------------------	--	--